

La Lettre

européenne des Ardennes



N° 25 - Mars 2022

Les belles personnes

En comparant certaines époques antérieures avec la période actuelle, on ne peut qu'apprécier les avancées majeures du fonctionnement et des réalisations de l'Union européenne d'aujourd'hui.

Cela tient assurément au mérite des concepteurs du traité de Lisbonne (en application depuis 2009) et aux modifications réglementaires introduites pour fluidifier le plus possible le fonctionnement à 27 États membres (cf. par exemple [page 2](#)).

Cela tient aussi à la dynamique exceptionnelle actuelle créée par l'arrivée concomitante aux postes de responsabilité, dans tous les organes de l'Union (Commission, Conseil, Parlement, etc.), de responsables expérimentés, motivés, travailleurs, empathiques et fondamentalement attentifs au bien-être des populations.

C'est à ces "belles personnes", venant de tous les pays de l'Union, que nous devons l'accélération positive actuelle de l'Union européenne dans nombre de domaines.

Examinez par exemple chaque page de ce N° 25 de *La Lettre*, en prenant le temps d'activer les liens hypertextes qui vous sont proposés. Et imaginez la quantité et la cadence de travail, le nombre de personnes mobilisées, l'intérêt des réalisations en cours, au service des 450 millions d'habitants parmi lesquels nous vivons en Européens.

Et pendant ce semestre, suivez sur son site internet les travaux de la PFUE (la Présidence française du Conseil de la l'Union européenne, [lire page 4](#)).

Quelle chance de vivre dans un pays capable de dynamiser avec brio et respect mutuel les responsables élus de 27 pays aux histoires si différentes et si proches à la fois !

Le tout avec l'appui politique et technique de la Commission, et en relation constante avec le Parlement européen que nous avons élu.

L'Union européenne, une gageure rendue possible grâce à un collectif exceptionnel.

Retrouver des précédents numéros de *La Lettre européenne des Ardennes*

[Numéro spécial](#) (mai 2019) L'Union européenne, comment ça marche. Combien ça coûte, qui paie et pour quoi faire. Les pouvoirs des citoyens au sein de l'UE

[N°16 - Septembre 2020](#) Les leçons de la crise. Actions sanitaires préventives. Relance économique. Déchets par temps de crise. Universités européennes. Système de paiement EPI. Mégaprojets de transport. Démographie de l'UE. Défense (suite).

[N°17 - Novembre 2020](#) Discours sur l'état de l'Union. Programme pour 2021. Ressources propres. Plan de relance. Matières premières rares. Tunnels ferroviaires. Soutien à la culture. Pacte migration et asile. Petits satellites. Escadron franco-allemand. Bien-être animal.

[N° 18 - Janvier 2021](#) Budget et plan de relance. L'Europe de la santé. Masques "régionaux" et UE. Mobilisation climat. Balkans. Investissements étrangers. Inclusion des Roms.

Produits chimiques. Réfugiés en Turquie. Présidences tournantes du Conseil.

[N° 19 - Mars 2021](#) L'Union fait la force. Vaccination anti-covid dans l'UE. Lutte antiterroriste-Europol. Espace numérique européen. Matériel médical RescUE. Aide humanitaire. Présidence portugaise. Margrethe Vestager. Thierry Breton.

[N° 20 - Mai 2021](#) Pacte vert. Déplacements en Europe. Réadmissions de migrants par les pays tiers. Vaccins anti-covid (suite). Mécanisme européen d'interconnexion et année du rail. Frans Timmermans.

[N° 21 - Juillet 2021](#) La PAC 2023-2027. Le sommet social de Porto. La fiscalité mondiale. Covid-19 actualités. Observation de la terre. La blue card. Plan de relance post-covid. Interconnexion électrique Norvège-Allemagne. La médiatrice européenne.

[N° 22 - Septembre 2021](#) Pacte vert. La

défense de l'état de droit. La Stratégie industrielle de l'Union. L'Europe de la défense. Incendies et inondations. Accord fiscalité à l'OCDE. JO de Tokyo. Présidence slovène. Vice-présidents en charge des valeurs européennes.

[N° 23 - Novembre 2021](#) Afghanistan. Conférence sur l'avenir de l'Europe. Discours 2021 sur l'état de l'Union. Vaccination anti-covid. Contrôle du commerce extérieur de l'UE. Les "Initiatives citoyennes européennes". Mobilité des apprentis. Laura Codruța Kövesi.

[N° 24 - Janvier 2022](#) Pacte vert suite. Les ambassadeurs de l'UE. La présidence française du Conseil de l'UE. Le traité du Quirinal. La MOT. La PAC 2023-2027. La carte européenne du handicap. Le Comité militaire de l'UE. L'aide humanitaire de l'Europe. L'Union européenne de l'énergie. Enseigner l'histoire de l'Europe. Christine Lagarde.

[Retrouvez ici tous les numéros](#)

L'Europe de la démocratie

Majorité qualifiée plus souvent qu'unanimité



Il se dit encore souvent que les décisions européennes ne peuvent être prises qu'à l'unanimité, ce qui empêche de fait toute décision et paralyse le fonctionnement de l'Union européenne. Est-ce vrai ? Comment les décisions se prennent-elles ?

Des règles de décision propres à chaque institution. Au niveau européen, la prise de décisions et l'adoption des textes législatifs qui en découlent font intervenir 4 grands acteurs (lire pour plus de détails le numéro spécial de *La Lettre* de mai 2019 "[Avant de voter je veux comprendre](#)") : la Commission européenne, le Conseil européen des chefs d'États et de gouvernement, le Conseil des ministres de l'Union européenne (plus exactement les conseils : un dans chaque domaine), le Parlement européen. [Chaque acteur a ses propres règles de décision.](#)

La Commission européenne n'a pas de fonction législative : elle fait des propositions en fonction des orientations des chefs d'États et de gouvernement, et des interpellations du Parlement. Elle est par ailleurs chargée de veiller à l'application des traités. En son sein, ses propositions sont adoptées par le Collège des commissaires à la majorité simple, avant d'être rendues publiques.

Le Conseil européen (des chefs d'États et de gouvernement) n'exerce pas non plus de fonction législative au sens strict : il ne vote pas pour l'adoption de textes, son rôle étant de définir les grandes orientations politiques et les priorités. Selon l'article 15 du Traité de l'Union européenne, il « *se prononce par consensus, sauf dans les cas où les traités en disposent autrement* ». Si chaque membre dispose d'un droit de veto, la construction du compromis accepté par l'ensemble des 27 membres est l'objectif visé par cette institution. L'idée est d'éviter le blocage, en prenant le temps qu'il faut pour mettre tous les membres d'accord. C'est ce qui s'est passé par exemple pour adopter le principe de l'emprunt collectif pour le plan

de relance post-covid Next Generation EU. Dans les rares cas où un vote est prévu par les traités, les chefs d'États votent à la majorité simple ou à la majorité "qualifiée" (lire ci-après).

Les Conseils des ministres de l'Union européenne (présidés par la France pendant ce premier semestre 2022 - lire dans *La Lettre* [N° 24](#) - janvier 2022, page 6) votent pour l'adoption des textes législatifs, en co-décision avec le Parlement européen, selon la "procédure législative ordinaire". Selon l'article 16 du Traité de l'Union européenne, « *Le Conseil (NDLR : des ministres de l'Union européenne) statue à la majorité qualifiée sauf dans les cas où les traités en disposent autrement* ». Il se prononce donc à l'unanimité seulement dans certains cas, aujourd'hui en nombre réduit (lire ci-après).

Le Parlement européen, co-législateur avec les Conseils des ministres, vote pour l'adoption des textes législatifs. Il le fait à la majorité simple des députés présents en séance (à noter qu'il faut au moins un tiers de présents dans l'hémicycle pour que le vote ait lieu).

"Majorité qualifiée" dans la plupart des cas. Depuis le Traité de Rome, les États membres de l'Union avaient considéré que les décisions concernant certains domaines sensibles, devaient être prises à l'unanimité. Mais, à mesure que l'Union s'est renforcée et élargie, la liste de ces domaines a été réduite, et [la décision dite "à la majorité qualifiée" est devenue à présent la règle](#), sauf exceptions.

La majorité qualifiée est atteinte si deux conditions sont remplies : d'une part 55 % des États membres (soit aujourd'hui 15 sur 27) expriment un vote favorable ; et d'autre part, la proposition est soutenue par des États membres représentant au moins 65 % de la population de l'Union européenne (a).

Cette modalité de vote dite "à la majorité qualifiée", en Conseil des ministres de l'UE, a d'abord été appliquée à la politique agricole commune, puis à des domaines importants pour le marché intérieur, et au-

a- Sur quelques sujets très particuliers, le Traité de l'Union européenne prévoit une décision prise à la "[majorité qualifiée renforcée](#)" : vote favorable par 72% des États membres (soit aujourd'hui 20 sur 27), représentant toujours 65% de la population de l'Union. Ce fut le cas par exemple pour le Brexit (retrait d'un État membre).

Autre cas particulier : la "[majorité qualifiée inversée](#)". Pour s'opposer à une décision de la Commission européenne (notamment une sanction), un État membre doit réunir une majorité qualifiée pour voter "contre" et non pas "pour". C'est le cas par exemple lors de sanctions pour non-respect de la règle budgétaire.

aujourd'hui, [elle concerne environ 85 domaines](#) : des transports à l'énergie, en passant par l'immigration, le numérique, l'environnement, la consommation, les fonds structurels, etc.

Les ministres prennent leurs décisions sur la base d'échanges nombreux et permanents des représentants des États membres à Bruxelles, (alias les Coreper, pour Comités des représentants permanents), et les votes sont ainsi longuement préparés pour parvenir à une position la plus consensuelle possible.

Aujourd'hui, peu de domaines nécessitent l'unanimité. [Restent aujourd'hui soumises au vote à l'unanimité](#), en Conseil des ministres de l'UE, les décisions relatives aux domaines suivants, considérés comme particulièrement sensibles : l'adhésion de nouveaux États membres ; les modifications des traités ; la politique étrangère et de sécurité commune ; certaines dispositions du domaine judiciaire (coopération policière opérationnelle entre États membres notamment) ; la fiscalité (harmonisation de la fiscalité indirecte) et le financement de l'UE (ressources propres, cadre financier pluriannuel) ; l'harmonisation des législations nationales en matière de protection sociale ; certaines dispositions concernant la citoyenneté (octroi de nouveaux droits aux citoyens européens).

À noter que, lors d'un vote à l'unanimité, [une absence ne fait pas obstacle](#) à l'adoption d'une décision. Un État membre peut ainsi s'abstenir sans bloquer la prise de décision. Il devra néanmoins appliquer in fine la décision prise.

Des dérogations grâce aux "clauses passerelles". Ces clauses dites "passerelles", prévues dans les traités, permettent de déroger aux dispositions générales [en remplaçant le vote à l'unanimité par le vote à la majorité qualifiée](#). Ainsi, le Conseil européen (des chefs d'État et de gouvernement), statuant par consensus unanime, peut autoriser le Conseil (des ministres de l'Union européenne) à statuer à la majorité qualifiée, en matière par exemple de sécurité commune, ou d'adoption du cadre financier pluriannuel.

D'autres clauses permettent aussi d'habiliter le Conseil (des ministres de l'UE), après consultation du Parlement européen, à rendre la "procédure législative ordinaire" applicable à des questions particulières, par exemple dans le domaine de la politique sociale, du droit transfrontalier de la famille, etc. Ces questions sont alors tranchées à la majorité qualifiée.

D'autres clauses encore permettent au Conseil (des ministres de l'UE) de statuer à la majorité qualifiée dans des domaines de coopération renforcée entre États membres volontaires.

En pratique, la recherche permanente du consensus prévaut. Cette évolution des modalités de décision, par le Conseil des ministres de l'UE, vers plus de "majorité qualifiée" (depuis le Traité de Lisbonne, applicable en 2009) ont eu pour effet d'éviter les blocages et d'augmenter la prise consensuelle de beaucoup de décisions. À ce jour, plus de 80 % des actes législatifs de l'Union sont adoptés par le Conseil des ministres à la majorité qualifiée, en codécision avec le Parlement européen.

Et si certaines décisions, en particulier en matière de politique étrangère, ou de financement de l'Union européenne par exemple, pourraient être prises plus vite sans la règle de l'unanimité, rendant l'Union plus réactive, cette règle ne bloque pas toute l'activité de l'Union. D'une façon générale, dans l'Union d'aujourd'hui, c'est la recherche du consensus qui prévaut. Une manière de décider qui n'est pas si habituelle en France, mais qui a fait ses preuves dans beaucoup d'États membres et au niveau européen.



Décès de David Sassoli Président du Parlement européen

Nous avons présenté David Sassoli dans *La Lettre* N° 18 page 7, le Président du Parlement européen élu en juillet 2019, dont le mandat s'achevait fin 2021. Mais son état de santé s'est brutalement aggravé peu avant. Décédé le 11 janvier 2022, il est aujourd'hui remplacé par Roberta Metsola, que nous présentons dans un prochain numéro.

Les cérémonies qui ont suivi le décès de David Sassoli, dans son pays l'Italie, comme au niveau européen, ont permis de rendre un hommage chaleureux et reconnaissant au citoyen engagé au service des autres, comme journaliste puis comme homme politique européen passionné, à la fois combattif et bienveillant, pour qu'aboutissent les projets.

Le Président du Conseil européen, Charles Michel, a rappelé, outre le travail sans relâche de David Sassoli au Parlement et auprès du Conseil, des initiatives révélatrices de son esprit de solidarité comme l'accueil de personnes démunies dans les locaux du Parlement pendant la pandémie.

La Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a cité l'évocation par David Sassoli, lors de son tout premier discours au Parlement, de "La Rose Blanche", groupe de jeunes italiens qu'il a dirigé étant étudiant pour perpétuer la mémoire des jeunes allemands qui avaient combattu le nazisme. Il avait alors rappelé que l'Union européenne « n'est pas un accident de l'histoire » et que « nous sommes les enfants et petits-enfants de ceux qui ont trouvé l'antidote au nationalisme ».

Quant à sa manière d'être et de faire, louée par tous, elle a été résumée par son fils Giulio dans un hommage rendu à Rome : « David Sassoli, ce sont des idées fortes et une manière douce ».

Quant à sa manière d'être et de faire, louée par tous, elle a été résumée par son fils Giulio dans un hommage rendu à Rome : « David Sassoli, ce sont des idées fortes et une manière douce ».

L'Europe sous dynamique française

Suivre les travaux de la PFUE



Dans le [N° 24](#) de *La Lettre* (janvier 2022, page 6), nous avons présenté le programme de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (alias PFUE), qui court du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. L'agenda est dense, et pour une personne qui veut savoir comment se déroule cette présidence, quels sont les travaux menés à bien, et quels en sont les résultats, la tâche peut paraître ardue.

Un outil facile à utiliser. Un outil pratique pour suivre l'ensemble des événements est consultable par tous : [le site internet de la PFUE](#). Comme le font à tour de rôle tous les États membres de l'Union, la France a mis au point un site qui rappelle le rôle du pays qui assure la présidence tournante, et présente le programme du semestre, ainsi que tous les événements prévus et leurs comptes rendus.

Pour faire de la PFUE [une « présidence ouverte à tous »](#), la France a veillé à inscrire cet outil de communication dans [la Charte d'accessibilité de la communication de l'État français](#). Cette chartre répond à la nécessité d'apporter à tous une information lisible et compréhensible, aussi bien aux personnes en situation de handicap qu'au grand public en général.

Les sujets du moment, les objectifs, les avancées. Parmi les onglets du site internet, celui intitulé "**Évènements**" permet de retrouver par date, par type d'évènement (conseil des ministres, réunion informelle, conférence, sommet, etc.), par thématique (climat, emploi, agriculture, fiscalité, etc.) chaque séance de travail qui a lieu dans le semestre, de savoir si elle a lieu par vidéo-conférence ou en présentiel, à quel endroit, etc.

L'onglet "**Actualités**" permet de savoir, sur chacun des sujets européens en cours de travail par les ministres de l'Union et les autres acteurs concernés, où en est l'Union dans ce domaine et quels sont les objectifs et les actions entreprises. Des communiqués publiés à la suite des réunions, des articles, ainsi que des liens (notamment avec les stratégies de l'UE) permettent d'aller plus loin. Les discours y sont éga-

lement accessibles, comme par exemple celui du Président français devant le Parlement européen pour l'ouverture de la PFUE le 19 janvier 2022.

Pour prendre du recul sur toute cette activité quotidienne, l'onglet "**Programme**" permet notamment de se remémorer quelles sont les grandes priorités du moment identifiées par la présidence française et par les deux États membres qui assureront les présidences suivantes (République tchèque, puis Suède) dans le cadre dit du "trio".

Des événements culturels. [Pour découvrir la programmation culturelle](#) de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, il suffit d'aller sur le site de la PFUE : un dossier de presse la résume.

Parmi les événements réjouissants de cette programmation, on peut citer la réunion à la Philharmonie de Paris de 120 jeunes musiciens des orchestres *Démos (a)* (ou équivalents) des 27 États membres pour répéter puis jouer ensemble, le 26 février, des œuvres magnifiques du répertoire européen.

Des personnages-clés. Tout au long du semestre, des chevilles ouvrières de la PFUE deviendront plus familières des français. Là encore, il est facile de mieux les connaître en consultant quelques sites internet. Par exemple, le site de Wikipedia permet de découvrir l'itinéraire de [Clément Beaune](#), l'actuel secrétaire d'État chargé des affaires européennes. Et [le site de Toute l'Europe](#) précise en quoi il a été l'un des principaux architectes de l'accord franco-allemand du 18 mai 2020, qui a largement inspiré le plan de relance européen.

Parmi les personnes qui jouent un rôle important dans la PFUE, beaucoup sont moins visibles dans les médias. C'est le cas par exemple de [David Cvach](#), né à Paris mais d'origine tchèque, et aujourd'hui Directeur de l'Union européenne au Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Il est instructif et enthousiasmant de l'écouter dans [une interview pour Radio-Prague](#), dans laquelle il décrit, en français, l'Union européenne et son fonctionnement au quotidien. Une vision large et une confiance qui font du bien.

a- [Démos](#) (pour Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet français, initié en 2010, coordonné par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris. Il favorise l'accès à la musique classique par des enfants de 7 à 12 ans habitant des quartiers qui relèvent de la politique de la ville ou de zones de revitalisation rurale.

L'Europe du numérique

Espace numérique européen : on y est presque



Dans le [N° 19](#) de *La Lettre* (mars 2021, pages 4 à 6), nous avons présenté en détail les propositions de la Commission européenne pour réguler l'espace numérique européen, en particulier au moyen de deux règlements : l'un sur les marchés numériques (DMA), l'autre sur les services numériques (DSA).

Ce projet ambitieux vise à ce que tout ce qui est aujourd'hui illicite hors ligne devienne aussi illicite en ligne.

Des textes musclés. Pour mémoire et en bref, le Digital Markets Act (DMA) vise à encadrer les contrôleurs d'accès (grandes plateformes, moteurs de recherche, réseaux, etc.) afin d'éviter les comportements anti-concurrentiels et les abus de position dominante.

Le Digital Services Act (DSA) concerne les contenus : suppression des contenus illicites (discours de haine, terroristes, contrefaçons, etc.), obligations de transparence, de traçabilité, etc. Les deux textes prévoient des moyens de contrôle et des sanctions très substantielles.

Un Conseil des ministres et un Parlement très réactifs. La procédure législative en vue de l'adoption de ces textes a rapidement avancé.

[Le 25 novembre 2021, le Conseil compétitivité \(des ministres européens du marché et de l'industrie\) a approuvé à l'unanimité](#) les deux propositions de règlements, apportant certaines modifications pour s'assurer de la robustesse des textes à l'épreuve du temps, de leur caractère équitable pour les entreprises, et pour renforcer la sécurité numérique pour les citoyens de l'UE.

[Le 15 décembre, le Parlement européen a voté très massivement en faveur du DMA](#), élargissant le champ d'application aux navigateurs web, assistants virtuels, aux télévisions connectées. Il a également ajouté la possibilité pour l'utilisateur de désinstaller à tout mo-

ment des applications logicielles préinstallées.

[Le 20 janvier 2022, le Parlement européen a voté massivement en faveur du DSA](#), apportant là encore quelques modifications pour le renforcer : telles que l'interdiction d'utiliser des données des mineurs pour des publicités ciblées, ou la transparence renforcée des algorithmes pour lutter contre les contenus préjudiciables et la désinformation.

Entre temps, les parlements nationaux des États membres, qui sont également impliqués dans l'élaboration des textes législatifs et réglementaires européens, ont plutôt souhaité, eux aussi, un renforcement des textes. Ce fut le cas par exemple du [Sénat français](#), qui s'est prononcé après de nombreuses auditions, et notamment celle de la lanceuse d'alerte Frances Haugen à l'origine des Facebooks Files.

Un trilogue devrait conclure prochainement. Les textes des deux règlements n'ont donc pas été affaiblis, au contraire, et les discussions en trilogue (Conseil-Parlement-Commission) devraient pouvoir avancer prochainement (lire à propos de ce moment de la procédure législative [le numéro spécial de La Lettre](#) Elections européennes de mai 2019).

Le commissaire Thierry Breton, en charge du marché intérieur et notamment du numérique (lire à son propos *La Lettre* [N° 19](#) de mars 2021, page 9) a annoncé le démarrage du trilogue, et la mobilisation est grande pour faire aboutir ces règlements DMA et DSA pendant le semestre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Et aussi. Par ailleurs, le 26 janvier 2022, la Commission européenne a proposé au Parlement et au Conseil de signer [une "Déclaration sur les droits et principes numériques au bénéfice de tous dans l'Union"](#). L'objectif est de fournir à chaque citoyen, ainsi qu'aux décideurs politiques et aux entreprises, une référence claire en matière de droit et de principes relative au numérique dans l'Union européenne, puis de la promouvoir comme norme mondiale.

Reposant sur les valeurs fondamentales de l'Union, le texte proposé concerne aussi bien l'accès de tous à internet, un espace en ligne sécurisé, le droit à acquérir des compétences numériques, des algorithmes respectueux des personnes, la protection des enfants, que la protection des données à caractère personnel et la liberté d'expression.

Un projet nécessaire, s'apparentant au Socle européen des droits sociaux, pour consolider la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne à l'ère du numérique.

L'Europe de la jeunesse

2022, l'année européenne de la jeunesse



Dans son discours sur l'État de l'Union, en septembre 2021, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, avait annoncé que 2022 serait une année dédiée plus spécifiquement à la jeunesse. Elle l'est en effet.

Parallèlement à l'inclusion systématique des priorités de la jeunesse dans les travaux de l'Union, de nombreuses initiatives ont été prises pour que les jeunes européens puissent mieux connaître l'UE et participer à l'élaboration de ses politiques.

La Conférence sur l'avenir de l'Europe (lire notamment dans *La Lettre* N° 23 de novembre 2021, pages 3 et 4), qui rendra l'ensemble de ses propositions au printemps de cette année (lire ci-contre, en encadré, l'agenda de la conférence), est également l'occasion pour la jeunesse de dire comment elle envisage le futur de l'Union et ce qu'elle souhaite voir construire.

Des opportunités dans chaque État membre. Au niveau national, chaque État membre organise, dans le cadre de l'Année européenne de la jeunesse, des événements très divers, comme par exemple : un Prix "Jeunes pour l'environnement" en France, un forum en Italie sur "Comment nourrir la population du monde dans l'avenir" (en anglais), une "Rencontre sur le mentorat" en Roumanie (en anglais), et une centaine d'autres événements.

Les ministres de la jeunesse et de l'éducation mettent aussi à disposition des outils pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux européens et aux opportunités qui s'offrent à eux.

C'est notamment le cas en France avec de nombreuses propositions que l'on trouve sur le site Edu-scol-Présidence française de l'Union, dont un Guide des possibles particulièrement complet conçu pour les enseignants, mais tout aussi utile aux parents et aux jeunes qui voudront s'en emparer.

Erasmus + et le Corps de solidarité sont renforcés. Au niveau des institutions européennes, Le Conseil et le Parlement se sont accordés sur le financement de toutes ces activités, et plus particulièrement du programme Erasmus + et du Corps européen de solidarité.

Le 20 janvier 2022, lors de la célébration des 35 ans d'Erasmus pendant les journées sur la mobilité des jeunes organisées par la France dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, le Président français a rappelé le bilan très positif de ce programme, qui a concerné 12 millions d'Européens et d'Européennes depuis sa création en 1987.

L'objectif est à présent de renforcer Erasmus, et le Parlement européen a beaucoup pesé pour en augmenter le budget. Le budget Erasmus + pour 2021-2027 est ainsi en augmentation de 80 %, afin de mettre l'accent, entre autres, sur l'Erasmus des apprentis, dans lequel se sont engagés les ministres européens concernés (du travail, de l'éducation, etc.) en renforçant les partenariats entre États.

Budget augmenté également pour le Corps européen de solidarité qui aide les jeunes à s'investir à l'étranger ou dans leur pays, par du volontariat dans des missions d'intérêt général, des stages professionnels, des actions de solidarité locales.



Conférence sur l'avenir de l'Europe : le calendrier

Nous avons rendu compte des différentes étapes de la Conférence sur l'avenir de l'Europe (la dernière fois dans *La Lettre* N° 23, pages 3 et 4).

Les trois derniers panels de citoyens à livrer leurs recommandations sont :

- du 7 au 9 janvier, à Varsovie et en visioconférence, celui sur le changement climatique, l'environnement et la santé ;
- du 11 au 13 février, à Maastricht et en visioconférence, celui sur l'UE dans le monde et la migration ;
- du 25 au 27 février, à Dublin et en visioconférence, la fin de celui sur l'économie, la justice sociale, l'emploi, l'éducation la culture, la jeunesse, le sport, le numérique.

Comme pour chaque panel depuis le début de la conférence, les recommandations livrées sont débattues peu après dans une séance de l'Assemblée plénière de la conférence. Le rapport final issu de l'ensemble des recommandations sera rendu (au Parlement européen, au Conseil européen et à la Commission européenne) au mois de mai 2022, un an après le lancement de la conférence le 9 mai 2021.

Quelques chiffres : début février 2022, 424 000 citoyens avaient participé aux 5 094 événements organisés dans le cadre de la conférence, et 43 300 se sont exprimés via la plateforme de la conférence. Chacun des 4 panels élaborant les recommandations comporte 200 citoyens tirés au sort, représentant l'ensemble des 27 États membres.

Les nombreuses autres possibilités pour les jeunes Européens de s'engager sont explicitées sur [le Portail européen de la jeunesse](#). À noter qu'un projet de service civique européen est en outre à l'étude, poussé notamment par la France.

Les Universités européennes. Le 18 janvier 2022, la Commission européenne a présenté [la stratégie européenne actuelle en faveur des universités](#). Il s'agit de renforcer la coopération des universités à travers le développement de programmes communs, la mutualisation des ressources, etc.

Lors de leur réunion informelle les 24 et 25 janvier 2022 à la Cité des sciences à Paris, [les ministres européens de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, se sont engagés à améliorer les actuelles Universités européennes](#) (au nombre de 41, impliquant 280 établissements d'enseignement supérieur).

Il s'agit de faire tomber les barrières auxquelles elles se heurtent. Principales actions prévues : statut juridique dédié, délivrance de diplômes européens, recrutement de chercheurs et d'étudiants au plan international, établissement de structures conjointes dans des laboratoires de pointe.

Les voyages forment la jeunesse. Les opportunités sont donc de plus en plus nombreuses pour les jeunes qui souhaitent avoir une ouverture sur l'Europe, se créer des contacts, apprendre à s'adapter à des contextes différents, acquérir des compétences multiples, linguistiques et autres, etc.

Aidons-les à en profiter.

L'Europe de l'immigration

Asile-migration : des étapes franchies



Un simple coup d'œil à la page "[Politique européenne d'immigration](#)" sur Wikipédia suffit pour constater les difficultés rencontrées, au fil du temps, pour élaborer une politique commune en matière de migration et d'asile.

Depuis la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, jusqu'au règlement dit Dublin III, les tentatives ont été nombreuses et toujours imparfaites. Et pendant ce temps, le contexte géopolitique, climatique, démographique a évolué rapidement.

C'est ce qui a conduit à l'élaboration par la Commission européenne d'un projet de "Pacte migration et asile" rendu public en septembre 2020 (lire dans *La Lettre* N° 17 de novembre 2020, page 6).

L'une des priorités de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (lire dans *La Lettre* N° 24 de janvier 2022, page 6) est de faire avancer ce Pacte dont l'objectif est double : parvenir à la maîtrise des frontières extérieures de l'Union, tout en améliorant le droit d'asile. Plusieurs avancées sont à noter depuis la fin 2021, qui contribuent à la réalisation de cet objectif.

L'Agence européenne pour l'asile. Le 9



décembre 2021, [le Conseil des ministres européens de l'intérieur](#) a adopté, après [accord du Parlement](#), le règlement relatif à l'Agence de l'Union européenne pour l'asile. [L'Agence \(alias](#)

[EUA pour European agency for asylum](#)) a entamé ses travaux le 19 janvier 2022, [sur la base d'un mandat renforcé](#) par rapport à celui du Bureau européen d'appui en matière d'asile qu'elle remplace.

Objectifs : que les normes d'accueil convergent vers un régime d'asile commun aux 27 États membres, et que les décisions en matière d'asile soient plus rapides et équitables.

Actions : soutien opérationnel et technique accru aux États membres, assistance (par 500 experts à ce jour) aux procédures d'asile, élaboration d'orienta-

L'HYMNE EUROPÉEN



Un moment musical

Chacun connaît l'hymne européen, extrait du Prélude de l'"Ode à la joie" de la 9^{ème} symphonie de Ludwig van Beethoven, sur un arrangement réalisé par le chef d'orchestre

Herbert von Karajan. Cet hymne a été adopté en 1972, et sa version officielle est sans paroles afin de respecter le multilinguisme européen.

Pour en savoir plus sur son histoire, ce qu'il symbolise, et quelles sont les paroles qui ont été créées, en français et en allemand, pour permettre de le chanter, on trouve une mine d'informations sur [le site Eduscol du ministère français de l'éducation nationale](#).

Et pour l'entendre dans de nombreuses versions musicales, on peut consulter [le site du Conseil de l'Europe](#) sur le sujet. On y découvre l'hymne au piano, à l'orgue, en version hip hop, jazz violon, etc., ainsi que des variations roms, des versions de la Rhapsodie sur l'hymne européen, œuvre de Christophe Guyard, etc. Un moment musical surprenant.

tions en fonction des pays d'origine, surveillance de l'application opérationnelle par les États membres, renforcement des capacités des pays tiers, etc.

Nouvelles règles pour l'espace Schengen.



Le 14 décembre 2022, la Commission européenne a proposé [des modifications du "Code frontières Schengen"](#), lequel est apparu de plus en plus inadapté, aussi bien lors des migrations importantes liées à des conflits (Syrie par exemple) ou lors de la multiplication des attentats terroristes, que lors de la pandémie de covid-19 ou de l'instrumentalisation des migrants par la Biélorussie.

Il s'agit de renforcer la gouvernance de l'espace Schengen, afin que les États membres soient équipés pour offrir une réaction rapide, coordonnée et européenne en cas de crise, et que la libre circulation reste garantie à l'intérieur de l'espace, les contrôles aux frontières n'étant rétablis qu'en dernier recours.

Cette proposition est actuellement discutée par le Parlement européen et par le Conseil des ministres européens de l'intérieur. Ce dernier s'est réuni les 2 et 3 février 2022 à Tourcoing et à Lille, [dans le cadre de la Présidence française de Conseil de l'UE](#).

Les ministres ont soutenu [les propositions françaises, énoncées par le Président français](#) dans un discours du 2 février. En particulier la **création d'un Conseil Schengen**, dont la première réunion se tiendra à Bruxelles le 3 mars prochain.

Objectif de ce conseil : évaluer en temps réel la situation aux frontières (sur la base d'indicateurs clairs) afin de pouvoir réagir, et mettre en place de nouveaux outils de solidarité aux frontières extérieures.

Autre idée retenue : la **création d'une plateforme de coordination** afin de permettre un pilotage plus efficace de l'action des États membres et des agences européennes concernées (Frontex, mais aussi Europol, la nouvelle Agence pour l'asile, et l'Agence pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC), etc.).

Lors de cette même réunion, les ministres ont confirmé la poursuite du nécessaire **renforcement de Frontex**, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes.

Le renforcement d'Europol.



L'Agence Europol joue un rôle dans la répression des trafics de migrants, et plus généralement elle soutient les 27 États membres dans leur lutte contre la grande criminalité internationale et le

terrorisme. Elle va voir son mandat renforcé.

Le 1^{er} février 2022, [un accord provisoire a été conclu entre le Parlement et le Conseil](#) sur des améliorations du règlement d'Europol. L'objectif est de pouvoir mieux lutter contre les nouvelles menaces (notamment cyber) et les nouveaux modes opératoires. Moyens : recherche sur les technologies émergentes, traitement des grands ensembles de données, coopération avec les pays tiers, initiative de certaines enquêtes, etc.

Parmi les opérations les plus récentes menées par Europol, citons quelques exemples parmi d'autres :

- en décembre 2021, [la saisie de 1 534 armes à feu](#) (en anglais) dans une opération Conversus contre le trafic illégal d'armes ;

- toujours en décembre 2021, [544 arrestations](#) en lien avec un vaste trafic de faux médicaments (supposés anti-cancéreux, anxiolytiques, anti-covid, etc.) et de produits dopants ;

- en janvier 2022, [mise hors ligne du réseau VPN Lab.net](#) utilisé par des criminels via 15 serveurs, exposant une centaine d'entreprises à des cyberattaques ;

- en février 2022, [arrestation de 24 trafiquants](#) (en anglais) de migrants et de médicaments.

Ces opérations sont toujours menées conjointement avec différents États membres de l'Union.

Une approche graduelle et déterminée.

Les ministres européens de l'intérieur réunis le 3 février 2022 à Tourcoing, ont [« marqué leur adhésion à l'approche graduelle, étape par étape, proposée par la présidence française, pour avancer sur cette négociation complexe »](#). C'est ce qui est en train de se passer, alors que certains disaient le Pacte migration et asile définitivement enlisé.



Européen sans complexes

Jean-Dominique Giuliani, le président de la Fondation Robert Schuman, vient de publier un livre de grand intérêt sur l'Union européenne (a).

Dans ce petit livre (150 pages), d'une lecture facile, écrit en langage courant et imprimé en gros caractères, ce grand connaisseur de l'UE s'adresse directement à "ses compatriotes français", à leurs non-dits, leurs oppositions sans fondements, leurs frustrations anti-européennes, leurs réflexes conditionnés issus des multiples "fake-news" médiatico-politiques accumulées au fil des années. À lire sans aucun complexe.

"Européen sans complexes", 15,00 €, Editions Marie B

a- <https://www.robert-schuman.eu/fr/>

L'Europe de l'environnement

Environnement : le pacte vert se décline



Dans le dernier numéro de *La Lettre*, nous avons déjà consacré 3 pages au signalement des nombreuses actions européennes du moment dans le domaine de l'environnement ([N° 24](#) de janvier 2022, pages 2 à 4). Les travaux se poursuivent sous la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE).

Rénovation des bâtiments. Le 15 décembre



2021, la Commission européenne a rendue publique sa proposition de [révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments](#) (déjà révisée en 2010), révision inscrite dans le "paquet" législatif

dit "Ajustement à l'objectif 55" (alias "Fit for fifty five" = objectif de diminution de 55% des émissions carbone de l'UE en 2030) concrétisant le Pacte vert européen (European Green Deal).

Les mesures proposées ciblent dans un premier temps les 15% de bâtiments (logements, écoles, hôpitaux, bureaux, etc.) qui sont les moins performants, de façon à diminuer la précarité énergétique tout en réduisant les émissions de CO₂ et en créant des emplois.

Ces mesures portent notamment sur le certificat de performance énergétique, la mobilisation adéquate des financements, l'élimination progressive des combustions fossiles pour le chauffage et le refroidissement, ainsi que sur l'information et la réduction des coûts pour les citoyens.

Dans une résolution, votée ce même 15 décembre, [les députés européens](#) ont demandé à la Commission européenne de veiller à ce que la stratégie de rénovation des bâtiments dans les États membres de l'Union soit compatible avec les objectifs de neutralité que l'Union s'est elle-même fixés.

Les députés insistent sur les logements sociaux, la numérisation des bâtiments et les technologies per-

mettant d'accroître l'efficacité énergétique.

Lors de la procédure législative en cours, le Parlement ne devrait donc pas affaiblir le texte, au contraire. Et si le Conseil se mobilise tout autant, les choses devraient avancer vite.

Des ministres de l'environnement déterminés. Les 20 et 21 janvier 2022, [les ministres euro-](#)



[péens se sont réunis à Amiens](#), dans le cadre de la PFUE, autour des questions de biodiversité et de santé humaine et environnementale. Ils ont examiné les sujets à pousser au cours du semestre pour

aboutir dans les meilleurs délais :

- **réduction de l'usage des pesticides** : partage des pratiques, recherche des alternatives, mesures miroir pour contraindre les producteurs des produits importés à respecter les normes de l'UE, interdiction de l'exportation de produits dont l'usage est prohibé dans l'UE ;

- mise en œuvre d'ici la fin de l'année 2022 de la **stratégie européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques** (lire dans *La Lettre* [N° 18](#) de janvier 2021, page 8) ;

- **lutte contre la déforestation importée**, c'est-à-dire la destruction des forêts à l'étranger liée à notre consommation en Europe (lire dans *La Lettre* [N° 24](#) de janvier 2022, page 3), avec intégration dans le périmètre du règlement en cours d'adoption d'autres produits comme l'hévéa et d'autres écosystèmes ;

- **intégration du rôle de la forêt et du secteur bois dans les politiques environnementales et climatiques** : puits de carbone, usages à longue durée de vie du bois, valorisation des déchets de bois, etc.

- **accompagnement des travailleurs et des entreprises**, et aide aux ménages pour faire en sorte que la transition soit juste ;

- **extension du marché carbone aux secteurs du transport routier et du bâtiment** ; c'est le point qui, contrairement aux autres, ne fait pas consensus et devra être discuté en profondeur durant les prochains mois.

À noter qu'une Conférence internationale ["Pour un commerce plus durable et plus responsable"](#), a été organisée à Paris (et en visioconférence), le 28 janvier 2022, peu après la réunion des ministres de l'environnement et toujours dans le cadre de la PFUE.

Cette conférence internationale a permis de soutenir les objectifs de l'UE en matière de développement durable, et de pousser à l'intégration des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique commerciale (de l'UE et au-delà).

Une taxonomie pour la transition.



Le règlement sur la taxonomie verte vise à orienter les capitaux vers des activités durables (lire dans *La Lettre* N° 22, page 2). Son application

nécessitait un "acte délégué" de la Commission (a) listant les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental.

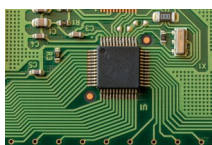
Le 2 février 2022, la Commission a adopté un acte délégué complémentaire qui a ajouté à la liste [certaines activités spécifiques dans les domaines de l'énergie nucléaire et de l'énergie gazière](#).

[Le débat fut houleux](#) sur ce sujet au sein des États membres et des institutions européennes, beaucoup pointant notamment les difficultés de gestion des déchets nucléaires et le fait que le gaz soit encore majoritairement d'origine fossile.

Des limites et des conditions ont donc été intégrées par la Commission, ainsi que [des obligations de transparence](#) (en anglais) visant à éviter les dérives par les entreprises concernées.

a - [Les actes délégués sont des actes juridiquement contraignants](#) qui permettent à la Commission de compléter ou de modifier des éléments non essentiels des actes législatifs de l'UE, par exemple pour définir des mesures détaillées. La Commission adopte l'acte délégué, qui entre en vigueur si le Parlement et le Conseil ne s'y opposent pas.

L'Europe de l'industrie



Batteries et puces électroniques

[La réunion des ministres européens de l'industrie](#), qui a eu lieu à Lens les

31 janvier et 1^{er} février 2022, dans le cadre de la PFUE, a permis un état des lieux des avancées récentes et futures.

Autonomie stratégique et sécurisation de l'approvisionnement. La création de l'Autorité européenne de préparation et de réaction aux crises sanitaires (alias HERA pour Health emergency response authority), la mise en œuvre du Plan de relance Next generation EU, et l'assurance d'une concurrence plus équitable par des instruments de défense commerciale, ont été les mesures fortes de 2020 et 2021 pour l'industrie européenne. Ce qui permet notamment de lancer de grands projets industriels communs. Pour la sécurisation de l'approvisionnement en matières premières critiques, la mise en place (le 29 septembre 2020) de [l'Alliance européenne des matières premières](#), regroupant aujourd'hui 600 parties prenantes, a été une avancée majeure.

Les prochaines étapes vont être : le développement d'un instrument d'urgence pour le marché intérieur apportant plus de réactivité aux institutions et aux États membres ;

une analyse par la Commission des dépendances stratégiques de l'UE, en particulier dans les secteurs clés : production de panneaux solaires, cyber-sécurité, etc. ; un état des lieux des besoins d'investissements des écosystèmes industriels suite à la crise covid.

Batteries : un règlement et des usines. Pour développer la production dans l'UE de batteries performantes, sûres pendant tout leur cycle de vie, et recyclables ensuite le plus possible, [un projet de règlement relatif aux batteries et déchets de batteries](#), déposé en décembre 2020, est en voie d'adoption (vraisemblablement en 2022).

Le 4 février 2022, le Président de la Commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire du Parlement européen, [Pascal Canfin, a précisé les critères environnementaux](#) introduits dans le texte, à respecter en totalité à partir de 2027.

Les usines européennes de batteries sont d'ores et déjà en déploiement : trois en France notamment, et l'usine de Suède qui a produit fin décembre 2021 les premières batteries "made in Europe". L'Alliance européenne pour les batteries (lire *La Lettre* N° 19, page 6) prévoit de créer un fonds d'investissement pour les matériaux des batteries durables.

Puces électroniques : un "Chips Act". Depuis 2020, la pénurie mondiale de semi-conducteurs (matériaux de base des puces électroniques) a conduit, notamment dans l'UE, à un recul de la production, à un allongement des délais de livraison et à une hausse des prix de nombreux équipements électroniques. La plupart des 1 000 milliards de semi-conducteurs fabriqués dans le monde en 2020 l'ont été en Asie, et l'Union européenne ne détient à ce jour que 10% environ du marché mondial. [C'est ce constat qui a conduit l'UE à réagir fortement](#), et le 8 février 2022 à proposer un paquet législatif sur les semi-conducteurs : le [Euro-pean Chips Act](#).

Composé de deux règlements et d'une recommandation, ce paquet législatif permettra à l'Union de renforcer tout l'écosystème des semi-conducteurs, d'accroître sa résilience, de garantir son approvisionnement et de réduire la dépendance européenne. Le tout en 3 étapes : à court, moyen et long terme.

Il s'agit de renforcer la recherche européenne (en particulier pour produire des semi-conducteurs plus petits et plus rapides), d'accroître le savoir-faire pour la mise en boîtiers des semi-conducteurs avancés, de porter la capacité de production de l'UE à 20% du marché mondial en 2030, de faire émerger une main d'œuvre qualifiée, et de comprendre en profondeur la chaîne d'approvisionnement mondiale pour mieux la maîtriser.

Le plan prévoit 43 milliards d'euros d'investissements : 15 milliards nouveaux en plus des programmes existants (recherche et innovation avec les programmes Horizon Europe et Europe numérique) et du soutien prévu aux États membres dans le domaine.

La Commission accompagne les deux projets de règlements d'une recommandation aux États membres, visant à permettre de commencer immédiatement la mise en œuvre du plan par un mécanisme fort de coordination.

Et aussi



Téléphone : prolongation de l'itinérance UE

Le 9 décembre 2021, un accord a été trouvé entre le Conseil et le Parlement sur [une version remaniée du règlement sur l'itinérance](#), qui courait jusqu'en juin 2022. Ce texte prolonge de dix ans la possibilité pour tous les citoyens européens d'utiliser leur téléphone (pour les appels, les SMS, l'internet) dans l'ensemble des 27 États membres de l'Union, sans frais supplémentaire, c'est-à-dire au prix qu'ils payent dans leur propre pays.

L'accord, finalement trouvé sous la présidence slovène du Conseil de l'Union européenne, a demandé [beaucoup de négociations](#), certains États membres ayant des fournisseurs de télécommunication publics, ou anciens monopoles d'État, qu'ils ne veulent pas défavoriser. Il a fallu trouver un "prix plafond de gros" (coût maximal qu'un opérateur peut facturer aux autres pour l'accueil d'un étranger), lequel sera dégressif jusqu'en 2027.

Il a fallu aussi mettre d'accord entre elles les zones très touristiques (on y téléphone plus à l'étranger) et les autres, et encore tenir compte des opérateurs de réseaux mobiles virtuels susceptibles de jouer une concurrence excessive.

Enfin, il s'est agi d'adopter le mode de révision du règlement en 2032 : ce sera une procédure législative en codécision et non pas un acte délégué, qui aurait laissé une plus grande marge de manœuvre à la Commission. Comme quoi rien n'est simple, mais on y arrive, dans l'intérêt des consommateurs et de la libre circulation dans l'Union.



Données personnelles : accord UE et République de Corée

Le Règlement général européen sur la protection des données (alias **RGPD**) est entré en vigueur le 25 mai 2018 dans tous les États membres de l'Union.

Nous avons rendu compte de son intérêt pour les citoyens, lesquels achètent sur internet et utilisent les réseaux sociaux, lors d'un "Café-Europe" fin 2018 (lire dans *La Lettre* [N° 7](#) de janvier 2019, page 11). Ce règle-

ment permet à chacun de bénéficier du droit à l'oubli, à la correction et à la portabilité des données, à l'information en cas de piratage, etc., et surtout du droit à s'opposer à la récolte des données.

Important pour les entreprises comme pour les autorités publiques, également concernées par le flux des données, il est aujourd'hui largement appliqué, et on trouve par exemple naturel de consentir ou pas à l'utilisation de cookies ou autres traceurs quand on va sur des sites internet.

La politique européenne de protection des données personnelles reposant sur le RGPD sert de modèle dans d'autres pays du monde. Ainsi par exemple, [le Japon a négocié dès 2018 avec l'UE en vue d'un "accord d'adéquation" mutuelle](#) entré en vigueur le 1^{er} février 2019. Dans ce type d'accord, les deux pays reconnaissent comme équivalents leurs systèmes respectifs de protection des données, ce qui permet de sécuriser la circulation des données entre eux.

[Le 17 décembre 2021, c'est un "accord d'adéquation" entre l'UE et la République de Corée](#) qui a été signé au titre du RGPD, au bénéfice des citoyens et des économies des deux pays. [Cette décision complète l'accord de libre-échange entre l'UE et la République de Corée](#), entré en vigueur en juillet 2011, accord qui a permis l'augmentation du commerce bilatéral de biens et de services entre les deux pays.



Les 20 ans de l'euro

Le 1^{er} janvier 2002, l'euro est entré dans le quotidien des français et des citoyens des 12 États membres de l'Union européenne d'alors. Il a donc aujourd'hui 20 ans.

Les citoyens européens les plus jeunes n'ont pas connu d'autre monnaie que cet euro, aujourd'hui utilisé par 340 millions de personnes dans 19 États de l'Union européenne. Ce qui en fait [la deuxième monnaie la plus utilisée au monde](#), après le dollar américain. Il est à la fois un symbole et le socle de la stabilité monétaire de l'Union.

Sur le site du Ministère de l'économie, des finances et de la relance, on trouve [les dates clés de l'histoire de la monnaie unique européenne](#) qui a démarré en 1992 avec la signature du Traité de Maastricht. Et parmi les fiches de la série ["Les décodeurs de l'Europe"](#) de la Représentation en France de la Commission européenne, celle intitulée "Avec l'euro, tout a augmenté, sauf mon pouvoir d'achat ! Vraiment ?" ([ici](#)) démonte, chiffres à l'appui et avec hu-

mour, cette idée fausse mais encore répandue.

Pour marquer les 20 ans de l'euro, et le début de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, la Monnaie de Paris a mis en circulation le 1^{er} janvier 2022 [une nouvelle pièce de 2](#)



[euros](#). Y sont gravées des feuilles de chêne et d'olivier, symboles respectifs de la force et de la sagesse. Comme toutes les pièces de monnaie en France, elle est frappée à Pessac en Gironde.

Par ailleurs, la Banque centrale européenne travaille sur l'opportunité de créer [un euro numérique](#), qui pourra donner un choix de mode de paiement aux entreprises comme aux citoyens, et ainsi soutenir la transition numérique de l'Union tout en renforçant le rôle international de notre monnaie.



Frontières : les chiffres 2021 de Frontex

[Dans un communiqué \(en anglais\) du 11 janvier 2022](#) de Frontex ([l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes](#)), on trouve des chiffres actualisés sur le nombre de migrants ayant franchi de manière irrégulière les frontières de l'Union européenne en 2021.

En 2021, le nombre d'arrivées irrégulières a été 57% plus élevé qu'en 2020, année où les restrictions diverses liées à l'épidémie de covid-19 ont beaucoup réduit les flux migratoires. Près de 200 000 personnes ont ainsi été détectées par Frontex durant l'année 2021, chiffre qui n'avait pas été atteint depuis 2017.

Selon Frontex, un des facteurs, parmi d'autres, qui explique cette augmentation est l'arrivée de migrants par la frontière biélorusse, un temps ouverte dans le cadre d'une opération orchestrée par l'actuel gouvernement de Minsk.

La principale route utilisée par les migrants détectés a été celle de Méditerranée centrale, un tiers d'entre eux l'ayant empruntée (en provenance de Lybie, de Tunisie, de Turquie), devant celle des Balkans occidentaux.

Les Syriens ont été les plus nombreux parmi les personnes détectées lors de leur passage des frontières de l'Union, suivis par des Tunisiens, des Marocains, des Algériens, des Afghans, et en plus petits

nombre des Égyptiens, des Bangladais, des personnes de différents pays africains de l'ouest, etc.

Pour relativiser ce nombre de personnes détectées franchissant irrégulièrement les frontières de l'UE, notons qu'au 1^{er} janvier 2021 le nombre d'habitants de l'Union était de 447 millions ([selon Eurostat](#) (en anglais)).

Voilà qui doit être rappelé à celles et ceux qui croient à une "invasion", voire à un "grand remplacement".



Déclaration mondiale : prévention de la guerre nucléaire

Tandis que, fin 2021 et début de 2022, des événements aux frontières de l'Union européenne, notamment en Ukraine, ont pu faire craindre à des risques de conflits, une déclaration multilatérale est venue rappeler qu'il existe, au niveau mondial, une volonté partagée d'éviter la guerre nucléaire.

Le 3 janvier 2022, les chefs d'États membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU), États dotés de l'arme nucléaire, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni, Russie, ont signé [une déclaration conjointe confirmant leur volonté d'éviter la course aux armements et de prévenir la guerre nucléaire](#).

La France avait coordonné depuis deux ans leurs travaux pour préparer la ["10ème conférence des parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires"](#) (TNP) de l'ONU. Initialement prévue fin janvier 2022, cette conférence a été reportée à une date ultérieure en raison de l'épidémie de covid-19.

Considérant comme de leur responsabilité première d'éviter un conflit nucléaire, les cinq États signataires affirment dans leur déclaration qu'« *une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée* ». Ils réaffirment les engagements du Traité concernant la non-prolifération et la nécessité d'aller vers un désarmement général, et entendent privilégier toutes les approches diplomatiques possibles pour éviter les affrontements militaires.

Cette déclaration commune prend un relief particulier quand on se souvient qu'il existe environ 13 000 armes nucléaires dans les arsenaux du monde entier, et que [la course aux armements est loin d'être terminée](#). À suivre après la tenue future de la Conférence de l'ONU sur le Traité de non-prolifération.

Personnages-clés de l'UE

Vladis Dombrowskis **Vice-Président exécutif** **chargé du commerce**



Parmi les 27 membres du Collège des commissaires de la Commission von der Leyen, trois sont actuellement des vice-présidents exécutifs, c'est-à-dire qu'ils ont une double fonction : ils sont chargés d'une part de la coordination du travail d'un groupe de commissaires, et d'autre part d'un domaine technique particulier. Nous avons déjà présenté deux d'entre eux : Margrethe Vestager chargée de l'Europe numérique (cf. [N° 19](#) page 9), et Frans Timmermans chargé du Pacte vert (cf. [N° 20](#) page 9).

Le troisième vice-président exécutif est Vladis Dombrowskis. Homme d'État letton, il est né en 1971 à Riga. Après avoir étudié la physique puis les sciences économiques en Lettonie, il a obtenu un doctorat en génie électrique à l'université du Maryland, puis un master professionnel dans le domaine des douanes et de l'administration fiscale.

Assistant puis chercheur au sein de l'université de Lettonie, il a travaillé successivement dans la physique des semi-conducteurs, l'état solide et le génie électrique, avant de se spécialiser en macro-économie et d'intégrer la Banque de Lettonie en 1998. Il a démissionné de ses fonctions bancaires en 2002 pour s'engager en politique.

Parlementaire de centre droit il est devenu ministre des finances de Lettonie jusqu'en 2004. Élu député européen pour la législature 2004-2009, il a été réélu en 2014, après avoir été, entre temps, Premier ministre de Lettonie. Il a alors rejoint la Commission européenne de Jean-Claude Juncker (2014-2019), tout d'abord comme vice-président pour l'euro et le dialogue social, puis avec, en outre, la charge des services financiers, de la stabilité financière et des marchés des capitaux.

Dans la Commission von der Leyen, Vladis Dombrowskis est aujourd'hui celui qui coordonne le groupe des 5 commissaires chargés de "L'économie au service des personnes", et il est particulièrement chargé du commerce (a). Ce qui signifie que, tout en supervisant l'approfondissement de l'Union économique et monétaire, il a parmi ses priorités la réforme

de l'Organisation mondiale du commerce et la négociation des traités commerciaux avec l'inclusion du développement durable dans chaque accord, notamment via une taxe carbone aux frontières.

Réputé pour être un bourreau de travail, Vladis Dombrowskis, est polyglotte (letton, anglais, allemand, russe), et il aborde les défis européens du moment avec énergie, calme et enthousiasme. Il a récemment déclaré, par exemple, dans la perspective de la Présidence française de l'Union, qu'« il y a un consensus général en Europe pour simplifier les règles budgétaires », et qu'il y a « un esprit constructif entre les États membres et une volonté commune » pour régler des questions comme la dette et le besoin d'investissement.

a - À noter que dans la Commission d'Ursula von der Leyen mise en place en 2019, Vladis Dombrowskis était initialement chargé des services financiers, de la stabilité financière et de l'Union des marchés de capitaux. Il a dû remplacer à l'automne 2020 l'ex-commissaire au commerce, l'irlandais Phil Hogan, après la démission de ce dernier pour avoir enfreint dans son pays les règles sanitaires de lutte contre l'épidémie de covid-19. Et c'est l'irlandaise Mairead MacGuinness qui a été nommée commissaire aux services financiers.



Personnages-clés de l'UE

Dans les précédents numéros de *La Lettre*

[N° 15](#) (page 4) : **Charles Michel**, Président du Conseil européen

[N° 15](#) (page 4) : **Josep Borrell**, Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

[N° 16](#) (page 5) : **Paschal Donohoe**, Président de l'Eurogroupe

[N° 17](#) (page 1) : **Ursula von der Leyen**, Présidente de la Commission européenne

[N° 18](#) (page 7) : **David Sassoli**, Président du Parlement européen

[N° 18](#) (page 1), **Valéry Giscard d'Estaing**, acteur majeur du projet de Constitution

européenne de 2003

[N° 19](#) (page 9) : **Margrethe Vestager**, Vice-Présidente exécutive chargée de l'Europe numérique

[N° 19](#) (page 9) : **Thierry Breton**, Commissaire chargé du marché intérieur

[N° 20](#) (page 9) : **Frans Timmermans**, Vice-Président exécutif chargé du Pacte vert

[N° 21](#) (page 8) : **Emily O'Reilly**, Médiatrice européenne

[N° 22](#) (page 9) : **Věra Jourová**, Vice-Présidente aux valeurs et à la transparence, chargée du respect de l'état de

droit.

[N° 22](#) (page 9) : **Dubravka Šuica**, Vice-Présidente à la démocratie et à la démographie

[N° 22](#) (page 9) : **Margaritis Schinas**, Vice-Président à la promotion de notre mode de vie européen

[N° 23](#) (page 10) : **Laura Codruța Kövesi**, Procureure du Parquet européen

[N° 24](#) (page 11) : **Christine Lagarde**, Présidente de la Banque Centrale Européenne

Prochaine parution **Mai 2022**
mef08ardennes@gmail.com